

Niort, le 21 juillet 2004

Conseil Régional Poitou-Charentes
15, rue de l'Ancienne Comédie
BP 575
86021 POITIERS Cedex

A l'attention de Madame Ségolène Royal
Présidente,

GPG/AL

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre un courrier que j'adresse ce jour au directeur départemental de l'action sanitaire et sociale du département des Deux-Sèvres, concernant la difficulté que rencontre l'Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie (A.N.P.A.A.) des Deux-Sèvres.

Cette association qui intervient depuis des années dans le champ particulièrement sensible que représente la « prévention » vis-à-vis de l'alcool, se trouve dans une situation délicate en raison de l'absence de versement des attributions allouées par l'URCAM pour l'année 2004.

En Région Poitou-Charentes, la situation pour les quatre associations départementales serait relativement identique et pour le moins difficile.

Créée il y a 130 ans, l'A.N.P.A.A dont les activités de prévention et de soins sont financées par des subventions d'État, de l'assurance maladie et des collectivités territoriales, contribue à la cohésion du dispositif national de lutte contre l'alcoolisme. Or, aujourd'hui, de nombreuses autres structures interviennent dans le même champ, ce qui rend la lecture des interventions difficile et dilue certainement les aides allouées à l'A.N.P.A.A.

En Deux-Sèvres, l'A.N.P.A.A. qui compte trois salariés (dont une secrétaire à mi-temps), travaille sur des actions qui ne seront peut-être pas financées, et s'interroge sur la pérennité de la structure.

Les actions susceptibles de recevoir des financements doivent s'inscrire dans le programme Régional de santé qui résulte des travaux de la conférence régionale de la santé (PRAPS).

.../...

En Poitou-Charentes, deux thèmes ont été sélectionnés :

- prévention du suicide, dont le chef de projet est la DRASS
- accidents de la voie publique, dont le chef de projet est l'URCAM.

Pour ce thème, la prévention de la consommation d'alcool est un volet qui revêt une importance toute particulière.

Lors de la dernière campagne électorale, vous avez annoncé votre volonté, si votre liste était amenée à diriger la Région Poitou-Charentes, de prendre en charge les problèmes de santé. La prévention en est une des composantes importantes, à laquelle il est fait régulièrement allusion, mais sans grands résultats malheureusement. L'Etat reste toujours très en retrait, malgré de nombreux effets d'annonce et l'assurance maladie, de mon point de vue, n'est pas prête à revoir ses prestations, d'autant moins que la réforme de l'Assurance Maladie qui vient d'être votée au Parlement fait l'impasse totale sur le volet « prévention » quelle qu'en soit la nature, en particulier vis-à-vis des jeunes et de la consommation d'alcool.

C'est pourquoi, je vous sollicite afin que votre collectivité s'intéresse à cette question et le cas échéant, porte un regard bienveillant aux quatre associations départementales A.N.P.A.A mais au-delà, aux autres associations de lutte contre l'alcoolisme, afin d'effectuer une analyse de la situation, une évaluation des actions et des besoins. Il pourrait s'ensuivre, dans le cadre de vos engagements de campagne, une réflexion concernant l'inscription de la compétence « Prévention » par la Région Poitou-Charentes. Dans le département des Deux-Sèvres, la lutte contre l'alcoolisme devrait être, avec la lutte contre le suicide, une vraie priorité, tant la situation y est grave.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève Gaillard